

REGLEMENT INTERIEUR BCRF

En prenant une licence au BASKET CLUB de RIORGES Section Féminine, **je m'engage** en tant que licencié(e) majeur (e) ou en tant que parent de licencié(e) mineur(e) à **respecter le règlement intérieur** dont les règles sont définies ci après :

Article 1 Cotisation

Pour participer aux entraînements et aux rencontres, une joueuse doit être qualifiée pour la saison en cours et à jour de sa cotisation selon les modalités fixées en début de saison par le bureau.

Article 2 Equipements

Les maillots et shorts devront être rendus en fin de saison au responsable de l'équipe. Les équipements sportifs mis à la disposition des licenciées doivent être respectés tant sur le plan matériel que sur le plan hygiénique. Toute licenciée qui abîmerait ou dégraderait volontairement le matériel verrait sa licence lui être retirée et serait de fait exclue immédiatement du club.

Article 3 Comportement

Chaque joueuse doit respecter son entraîneur, appliquer scrupuleusement ses consignes, respecter ses adversaires et les arbitres au cours d'une rencontre ainsi que les installations des clubs où elle est appelée à se rendre. Les parents de licenciée se doivent d'avoir un comportement correct lorsqu'ils assistent à une rencontre ou un entraînement en tant que spectateurs. Ils doivent respecter les arbitres, les équipes adverses ainsi que le public lors des rencontres. Tout manquement à ces règles élémentaires sera sanctionné par le bureau. Ces sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion du ou des licenciées dont les parents ont la responsabilité.

Article 4 Discipline

Toute faute technique ou disqualifiante peut entraîner une sanction sportive à définir par le bureau.
Les frais administratifs et sanctions financières de cette faute sont à la charge de la licenciée.

Article 5 Déplacements

Il est demandé aux parents d'assurer les déplacements de l'équipe au cours de la saison.

Article 6 Information

Il est demandé aux parents ou à la joueuse de prévenir en cas d'absence aux entraînements et aux matchs.

Je soussigné(e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les conditions.

A Riorges, le

Signature Licenciée ou du Représentant légal

La Présidente BCR Section Féminine
Martine Bonnet

Autorisation de transport, de soins et de publications d'images

Je soussigné, en tant que représentant légal de **autorise :**

- l'entraîneur, le responsable d'équipe (ou tout autre parent de l'équipe ou dirigeant) du Basket Club de Riorges à transporter dans son véhicule personnel ou dans tout autre véhicule mon enfant.
- les dites personnes à le faire transporter à l'hôpital le plus proche en cas de blessures.
- autorise pour que mon enfant soit pris en photo lors de manifestation ainsi que la publication de ces photographies sur le site Internet, facebook, dans la presse ou dans tout autre but non-commercial.

Fait à Le

Signature du représentant légal